

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 549 relatif à la composition de Commission d'examen du certificat d'études primaires 554 instituant une Commission chargée de la surveillance et de la correction des épreuves de l'examen d'entrée en 6°

n° 549

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 mai 1953

Numéro JO
n° 7 du 01/06/1953

Date du numéro
1 juin 1953

TEXTE INTÉGRAL

La Commission d'examen du certificat d'études primaires élémentaires est composée comme suit : MM. Gravier, chef du Service de l'Enseignement. Président Bouchet, administrateur-adjoint à Djibouti. Vice-Président Depouilly, directeur du cours complémentaire Membre Granier, professeur au cours complémentaire. Gainet, Thoué, Muzotte, directeur d'école à Djibouti Blosse, directeur d'école à Tadjoura Mre* Renault, directrice de l'école de filles Pottier, institutrice à Djibouti Le Ber. Langenier, Renaud, institutrice auxiliaire Toiron, Doyen, Tavernier. M. Pilard, professeur à l'école Ch. de Foucauld. La Commission se réunira le 12 mai 1953 à 6 h. 50 à l'école publique du boulevard de Gaulle.